

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 064-2024

Point 06.14

Point 06.14, de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 – Faculté de philosophie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 13 septembre 2024 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 pour les formations portées par la faculté de philosophie.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 des formations dispensées par la faculté de philosophie.**

Résultat du vote

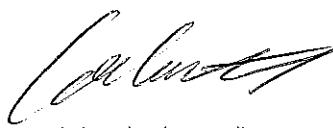
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de philosophie

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE SÉANCE DU CONSEIL

Mardi 21 mai 2024

COMPTE RENDU DU VOTE ELECTRONIQUE

Personnes ayant répondu (avec voix délibérative) : Dénia BAHADIR BEN EL HABBES, Stéphanie DUPOUY, David ESPINET, Laurent FEDI, Yves-Jean HARDER, Michaël HEINITZ, Jonathan HERRY, Lorand IMAJ, Sophie KIMENAU-DANET, Michaël LABBE, Aurélien MANDET, Yann MARTIN, Edouard MEHL, Anne MERKER, Jean-Philippe NARBOUX, Anne ROMAIN, Ninon PIERSON, Ophélie RIEGERT, Mélissa ROYANNAIS, Emmanuel SALANSKIS, Laurence WENDLING

Laurence WENDLING assure le secrétariat de séance.

Le doyen de la Faculté, Emmanuel SALANSKIS a envoyé un mail avec les extractions AMETYS des MECC soumises à un vote électronique le 13 mai 2024, avec une date butoir de retour fixée au 18 mai 2024.

Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (soumis au vote)

Les MECC votées sont : les MECC de licence (licence de philosophie et licence humanités) et les MECC du Master Recherche.

VOTE

OUI : 18

NON : 0

ABSTENTION : 0

Ne prend pas part au vote : 3

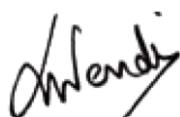
Clôture de la séance le 18 mai 2024 à 12h.

Le président de séance,
doyen de la Faculté,



Emmanuel SALANSKIS

La secrétaire de séance,
responsable administrative



Laurence WENDLING

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de formation (étalement sur deux ans d'une année de Licence),
- pour aménager le régime de contrôle continu et d'assiduité (dans le cas d'un statut spécifique),
- pour permettre à un étudiant redoublant qui aurait déjà validé un semestre entier, de suivre par enjambement les enseignements du semestre correspondant dans l'année supérieure,
- pour permettre à un étudiant en CPGE (cube), inscrit à l'Université, de valider sa Licence selon les clauses de la Convention passée entre son Lycée et notre Université (le contrat mentionne alors toutes les modalités d'examen).

Motivation de la dérogation :

- La phrase : *pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS*

nous paraît imprécise et ne correspond pas à nos pratiques.

- Nous donnons plus de précision aux types de contrats établis.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre est autorisé à suivre les éléments pédagogiques d'un semestre de l'année supérieure dès lors qu'il a validé un semestre complet dans l'année en cours. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

Cette modalité pédagogique est celle que nous appliquons. Elle correspond aux besoins d'étudiants qui n'ont pas réussi à valider leur année et n'ont pas obtenu 24 ECTS par semestre, mais ont néanmoins validé un semestre complet. Ce fonctionnement permet à certains étudiants, qui, dans leur dernière année de licence, n'ont plus qu'un

semestre à accomplir (l'autre ayant été validé par anticipation), de profiter du temps restant pour effectuer un stage professionnel long (+ de 3 mois).

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Le *principe général* est le suivant : dans chaque UE trois évaluations sont organisées : A (on appelle ainsi l'épreuve chronologiquement première), B (deuxième épreuve), C (épreuve sur convocation). L'épreuve C compte pour 50 % dans le calcul de la moyenne.

Les étudiants sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance), mais seule la meilleure des deux notes sera retenue pour le calcul de la moyenne. L'épreuve C est toujours obligatoire. En l'absence de note pour A et B, il aura pour note 0/20 à ce bloc d'épreuves.

Pour des raisons pédagogiques, *certaines UE* sont soumises à un autre régime d'évaluation :

- UE 5 du S1 (2 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S2 (philosophie ancienne, 3 épreuves obligatoires) ;
- UE 2 du S6 (3 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S6 (philosophie des sciences humaines, 3 épreuves obligatoires).

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Motivation de la dérogation :

Nous donnons ici le détail du fonctionnement de l'évaluation notamment pour identifier l'application du principe de la seconde chance.

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vu du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (L'aménagement est renouvelé à chaque semestre sur présentation des pièces justificatives.).

Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement de contrôle continu pour les étudiants à profil spécifique. Ils sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance). En cas d'empêchement, leur moyenne serait calculée sur la base de la seule note C. Au cas où ils passeraient A et B (ou l'une des deux) ces notes seraient retenues si et seulement si elles sont supérieures ou égales à C.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Toute moyenne supérieure à 10 (uniquement pour les UE et semestres) est conservée). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Validation d'acquis antérieurs (Sur présentation de justificatifs, au cas par cas, et au moment de l'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15AU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)													
		Choisir 1 élément(s)													
PL15AM34	EC	Anglais					TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Oral	EaC	EO	0h05	2			
PL15CM33	EC	Allermand					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EsC	EO	0h15	1			
								Oral	EaC	ET	2h00	2			
PL15AU21	UE	UE 2 - Méthodologie Niveau 1		3	2	CCI	TD 24								
		Choisir 1 élément(s)													
PL15AM93	Module	Méthodologie niveau 1 (philo)					CCI	TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Oral	EsC	EO	0h20	1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL71AM51	Module	Méthodologie niveau 1 (LH)		1		CCI	TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	2			
								Ecrit type DS	EsC	PE		1			
								Ecrit type DS	EaC	PE	4h00	2			
PL15AU31	UE	UE 3 - Philosophie générale		6	2	CCI	CM 24 TD 48								
PL15AM14	EC	CM Philosophie générale			1	CCI	CM 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15AM85	EC	TD Philosophie générale (philo)				CCI	TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL71AM50	EC	TD Philosophie générale (LH)			1	CCI	TD 24								
PL15AU41	UE	UE 4 - Philosophie ancienne		6	2	CCI	CM 24 TD 24								
PL15AM42	EC	CM Philosophie ancienne			1	CCI	CM 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL15AM82	EC	TD Philosophie ancienne				CCI	TD 24	Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15AU52	UE	UE 5 - Lectures de textes philosophiques		3	1	CCI	TD 36								
PL15AM52	EC	TD Lecture de textes philosophiques					TD 12								
								Ecrit type DS	EsC	PE	0h30	1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	1h00	1			
PL15AU62	UE	UE 6 - Domaine de spécialité (choix)		6	1	CCI	TD 36								
		Choisir 1 élément(s)													
PL15AW60	Matière	Philosophie, culture, société					CCI								
PL15AM71	EC	CM Philosophie, culture, société						CM 24							
									Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
									Ecrit type DS	EaC	ET	2h00	2		
PL15AM81	EC	TD Philosophie, culture, société				CCI	TD 24								
									Ecrit type DM	EsC	PE		1		

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
PL15AW61	Matière	Philosophie des sciences humaines				CCI								
PL15AM17	EC	CM Philosophie des sciences humaines				CCI	CM 24							
PL15AM87	EC	TD Philosophie des sciences humaines				CCI	TD 24							
PL15AU72	UE	UE 7 - Projet Personnel de l'Étudiant (PPE) (UE libre à choisir dans une autre faculté)	3	1		CCI		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	2h00	2		
								Ecrit type DM	EsC	PE		1		

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
PL15BU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)												
		Choisir 1 élément(s)												
PL15BM34	EC	Anglais					TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DM	EsC	PE		1		
								Oral	EaC	EO	0h05	2		
PL15DM33	EC	Allermand					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
								Oral	EaC	EO	0h20	2		
PL15BU21	UE	UE 2 - Méthodologie niveau 2	3	2	CCI	TD	24							
PL15BM93	EC	Méthodologie niveau 2			CCI	TD	24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DM	EsC	PE		1		
								Ecrit DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15BU31	UE	UE 3 - Esthétique et philosophie de l'art	6	2	CCI	CM	24							
						TD	24							
PL15BM23	EC	CM Esthétique et philosophie de l'art			CCI	CM	24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
PL15BM83	EC	TD Esthétique et philosophie de l'art			CCI	TD	24	Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15BU41	UE	UE 4 - Philosophie moderne	6	2	CCI	CM	24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
PL15BM42	EC	CM Philosophie moderne		1	CCI	TD	24	Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
		Choisir 1 élément(s)												
PL15BM82	EC	TD Philosophie moderne (philo)			CCI	TD	24	Oral	EsC	EO	0h20	1		
PL71BM50	EC	TD Philosophie moderne (LH)		1	CCI	TD	24	Ecrit type DM	EsC	PE		1		
PL15BU51	UE	UE 5 - Éthique et politique	3		CCI	CM	24							
PL15BM16	EC	CM Éthique et politique			CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15BU61	UE	UE 6 - Domaine de spécialité (choix)	6	2	CCI	CM	24							
		Choisir 1 élément(s)				TD	24							
PL15BW60	Matière	Philosophie allemande			CCI									
PL15BM21	EC	CM Philosophie allemande			CCI	CM	24							
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15BM29	EC	TD Textes allemands			CCI	TD	24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
PL15BW61	Matière	Philosophie ancienne			CCI									

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
PL15BM26	EC	CM Philosophie ancienne	1	CCI		CM 24		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
	EC	TD Philosophie ancienne (grec)						Epreuve autre composante	EsC	A		1		
PL15BU70	UE	UE 7 - Projet Personnel de l'Étudiant (PPE) (UE libre à choisir dans une autre faculté)	3	1	CCI									

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de formation (étalement sur deux ans d'une année de Licence),
- pour aménager le régime de contrôle continu et d'assiduité (dans le cas d'un statut spécifique),
- pour permettre à un étudiant redoublant qui aurait déjà validé un semestre entier, de suivre par enjambement les enseignements du semestre correspondant dans l'année supérieure,
- pour permettre à un étudiant en CPGE (cube), inscrit à l'Université, de valider sa Licence selon les clauses de la Convention passée entre son Lycée et notre Université (le contrat mentionne alors toutes les modalités d'examen).

Motivation de la dérogation :

- La phrase : *pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS*

nous paraît imprécise et ne correspond pas à nos pratiques.

- Nous donnons plus de précision aux types de contrats établis.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre est autorisé à suivre les éléments pédagogiques d'un semestre de l'année supérieure dès lors qu'il a validé un semestre complet dans l'année en cours. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

Cette modalité pédagogique est celle que nous appliquons. Elle correspond aux besoins d'étudiants qui n'ont pas réussi à valider leur année et n'ont pas obtenu 24 ECTS par semestre, mais ont néanmoins validé un semestre complet. Ce fonctionnement permet à certains étudiants, qui, dans leur dernière année de licence, n'ont plus qu'un

semestre à accomplir (l'autre ayant été validé par anticipation), de profiter du temps restant pour effectuer un stage professionnel long (+ de 3 mois).

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Le *principe général* est le suivant : dans chaque UE trois évaluations sont organisées : A (on appelle ainsi l'épreuve chronologiquement première), B (deuxième épreuve), C (épreuve sur convocation). L'épreuve C compte pour 50 % dans le calcul de la moyenne.

Les étudiants sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance), mais seule la meilleure des deux notes sera retenue pour le calcul de la moyenne. L'épreuve C est toujours obligatoire. En l'absence de note pour A et B, il aura pour note 0/20 à ce bloc d'épreuves.

Pour des raisons pédagogiques, *certaines UE* sont soumises à un autre régime d'évaluation :

- UE 5 du S1 (2 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S2 (philosophie ancienne, 3 épreuves obligatoires) ;
- UE 2 du S6 (3 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S6 (philosophie des sciences humaines, 3 épreuves obligatoires).

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Motivation de la dérogation :

Nous donnons ici le détail du fonctionnement de l'évaluation notamment pour identifier l'application du principe de la seconde chance.

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vue du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (L'aménagement est renouvelé à chaque semestre sur présentation des pièces justificatives.).

Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement de contrôle continu pour les étudiants à profil spécifique. Ils sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance). En cas d'empêchement, leur moyenne serait calculée sur la base de la seule note C. Au cas où ils passeraient A et B (ou l'une des deux) ces notes seraient retenues si et seulement si elles sont supérieures ou égales à C.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Toute moyenne supérieure à 10 (uniquement pour les UE et semestres) est conservée). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Validation d'acquis antérieurs (Sur présentation de justificatifs, au cas par cas, et au moment de l'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15CU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)													
		Choisir 1 élément(s)													
PL15CM34	EC	Anglais					TD 24								
							CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Oral	EaC	EO	0h05	2			
PL15CM33	EC	Allermand													
		Choisir 1 élément(s)													
	Module	Allemand débutant					CCI	TD 24							
	Module	Allemand avancé					CCI	TD 24							
PL15CU22	UE	UE 2 - Méthodologie niveau 3	3	1	CCI	CM 12 TD 12									
PL15CM93	EC	Méthodologie niveau 3		2	CCI	CM 12 TD 12		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Oral	EsC	EO	0h20	1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
	Matière	Préparation à la certification aux outils numériques - PIX		1	CCI										
									EaC	PT		2			
PL15CU31	UE	UE 3 - Philosophie générale	6	2	CCI	CM 24 TD 24									
PL15CM14	EC	CM Philosophie générale		1	CCI	CM 24		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15CM85	EC	TD Philosophie générale (philo)			CCI	TD 24		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL71CM50	EC	TD Philosophie générale (LH)		1	CCI	TD 24		Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL15CU41	UE	UE 4 - Philosophie contemporaine	6	2	CCI	CM 24 TD 24 CM 24									
PL15CM42	EC	CM Philosophie contemporaine			CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL15CM82	EC	TD Philosophie contemporaine			CCI	TD 24		Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15CU51	UE	UE 5 - Philosophie des sciences et de la connaissance	3	1	CCI	CM 24 CM 24									
PL15CM53	EC	CM Philosophie des sciences et de la connaissance		1	CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	1h30	1			
								Ecrit type DS	EsC	PE	1h30	1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	2h00	2			
PL15CU61	UE	UE 6 - Philosophie en langue originale	6	2	CCI	CM 24 TD 24									
PL15CM68	EC	CM Philosophie en langue originale			CCI	CM 24									
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Oral	EaC	EO	0h15	2			
PL15CM86	EC	TD Philosophie en langue originale			CCI	TD 24									
								Oral	EsC	EO	0h15	1			

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
			3	1	CC1	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15CU71 UE UE 7 - Projet Personnel et Professionnel (choix)															
<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
PL15CM81	Matière	Logique et philosophie du langage				CCI	CM 24 TD 12								
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
Matière		Option dans une autre faculté			CCI										

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15DU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)													
		Choisir 1 élément(s)													
PL15DM34	EC	Anglais					TD 24								
							CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Oral	EaC	EO	0h05	2			
PL15DM33	EC	Allermand					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1			
								Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1			
								Oral	EaC	EO	0h20	2			
PL15DU21	UE	UE 2 - Méthodologie niveau 4	3	1	CCI	TD	24								
PL15DM93	EC	Méthodologie niveau 4					CCI	CM 12							
								TD 12							
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15DE15	Stage	Participation à deux événements académiques			CCI										
PL15DE18	Stage	Participation à la journée des métiers de la Faculté de philosophie			CCI										
PL15DU31	UE	UE 3 - Éthique et politique	6	2	CCI	CM 24									
						TD 24									
						CM 24									
PL15DM26	EC	CM Éthique et politique		1	CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15DM86	EC	TD Éthique et politique (philo)			CCI	TD 24		Oral	EsC	EO		1			
PL171DM50	EC	TD Éthique et politique (LH)		1	CCI	TD 24		Ecrit type DM	EsC	PE		1			
PL15DU41	UE	UE 4 - Philosophie ancienne et médiévale	6	2	CCI	CM 24									
						TD 24									
PL15DM42	EC	CM Philosophie ancienne et médiévale			CCI	CM 24		Ecrit type DM	EsC	PE		1			
PL15DM82	EC	TD Philosophie ancienne et médiévale			CCI	TD 24		Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15DU51	UE	UE 5 - Philosophie des sciences et de la connaissance	3	1	CCI	CM 24									
						CM 24									
PL15DM53	EC	CM Philosophie des sciences et de la connaissance			CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	1h30	1			
								Ecrit type DS	EsC	PE	1h30	1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	2h00	2			
PL15DU61	UE	UE 6 - Domaine de spécialité (choix)	6	2	CCI	CM 24									
		Choisir 1 élément(s)				TD 24									
PL15DW60	Matière	Philosophie, culture, société			CCI										
PL15DM71	EC	CM Philosophie, culture et société			CCI	CM 24									

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation							
								Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15DM81	EC	TD Philosophie, culture et société	TD 24	CCI				Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
	Matière	Esthétique et philosophie de l'art		CCI				CM 24							
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15DM83	EC	TD Esthétique et philosophie de l'art	1	CCI				TD 24							
PL15DU71	UE	UE 7 - Projet Personnel et Professionnel (UE libre à choisir dans une autre faculté)						Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de formation (étalement sur deux ans d'une année de Licence),
- pour aménager le régime de contrôle continu et d'assiduité (dans le cas d'un statut spécifique),
- pour permettre à un étudiant redoublant qui aurait déjà validé un semestre entier, de suivre par enjambement les enseignements du semestre correspondant dans l'année supérieure,
- pour permettre à un étudiant en CPGE (cube), inscrit à l'Université, de valider sa Licence selon les clauses de la Convention passée entre son Lycée et notre Université (le contrat mentionne alors toutes les modalités d'examen).

Motivation de la dérogation :

- La phrase : *pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS*

nous paraît imprécise et ne correspond pas à nos pratiques.

- Nous donnons plus de précision aux types de contrats établis.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre est autorisé à suivre les éléments pédagogiques d'un semestre de l'année supérieure dès lors qu'il a validé un semestre complet dans l'année en cours. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

Cette modalité pédagogique est celle que nous appliquons. Elle correspond aux besoins d'étudiants qui n'ont pas réussi à valider leur année et n'ont pas obtenu 24 ECTS par semestre, mais ont néanmoins validé un semestre complet. Ce fonctionnement permet à certains étudiants, qui, dans leur dernière année de licence, n'ont plus qu'un

semestre à accomplir (l'autre ayant été validé par anticipation), de profiter du temps restant pour effectuer un stage professionnel long (+ de 3 mois).

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Le *principe général* est le suivant : dans chaque UE trois évaluations sont organisées : A (on appelle ainsi l'épreuve chronologiquement première), B (deuxième épreuve), C (épreuve sur convocation). L'épreuve C compte pour 50 % dans le calcul de la moyenne.

Les étudiants sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance), mais seule la meilleure des deux notes sera retenue pour le calcul de la moyenne. L'épreuve C est toujours obligatoire. En l'absence de note pour A et B, il aura pour note 0/20 à ce bloc d'épreuves.

Pour des raisons pédagogiques, *certaines UE* sont soumises à un autre régime d'évaluation :

- UE 5 du S1 (2 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S2 (philosophie ancienne, 3 épreuves obligatoires) ;
- UE 2 du S6 (3 épreuves obligatoires) ;
- UE 6 du S6 (philosophie des sciences humaines, 3 épreuves obligatoires).

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Motivation de la dérogation :

Nous donnons ici le détail du fonctionnement de l'évaluation notamment pour identifier l'application du principe de la seconde chance.

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vue du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (L'aménagement est renouvelé à chaque semestre sur présentation des pièces justificatives.).

Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Dispense d'examen (Aménagement de contrôle continu pour les étudiants à profil spécifique. Ils sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance). En cas d'empêchement, leur moyenne serait calculée sur la base de la seule note C. Au cas où ils passeraient A et B (ou l'une des deux) ces notes seraient retenues si et seulement si elles sont supérieures ou égales à C.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Toute moyenne supérieure à 10 (uniquement pour les UE et semestres) est conservée). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Validation d'acquis antérieurs (Sur présentation de justificatifs, au cas par cas, et au moment de l'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Tous les étudiants

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL15EU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)													
		Choisir 1 élément(s)													
PL15CM34	EC	Anglais					TD 24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Oral	EaC	EO	0h05	2			
PL15CM33	EC	Allermand					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1			
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EsC	EO	0h15	1			
								Oral	EaC	ET	2h00	2			
PL15EU21	UE	UE 2 - Méthodologie niveau 5	3	1	CCI	TD	24								
								CM 12							
								TD 12							
PL15EM93	EC	Méthodologie niveau 5					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
								Ecrit type DM	EsC	PE		1			
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15EU31	UE	UE 3 - Philosophie générale	6	2	CCI	CM	24								
						TD	24								
PL15EM14	EC	CM Philosophie générale		1	CCI	CM	24	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL15EM85	EC	TD Philosophie générale		1	CCI	TD	24	Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2			
PL15EU41	UE	UE 4 - Philosophie moderne	6	2	CCI	CM	24								
						TD	24								
PL15EM42	EC	CM Philosophie moderne				CCI	CM	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			
PL15EM82	EC	TD Philosophie moderne				CCI	TD	Oral	EaC	EO	0h20	1			
PL15EU51	UE	UE 5 - Philosophie des sciences et de la connaissance	3	1	CCI	CM	24								
						CM	24								
PL15EM53	EC	CM Philosophie des sciences et de la connaissance				CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1				
							Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1				
							Ecrit type DS	EaC	ET	3h00	2				
PL15EU62	UE	UE 6 - Philosophie en langue originale	3	2	CCI	CM	24								
						CM	24								
PL15EM68	EC	CM Philosophie en langue originale				CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1				
							Ecrit type DS	EsC	EO	0h15	1				
							Ecrit type DS	EaC	EO	0h15	2				
PL15EU72	UE	UE7 - Domaine de spécialité (choix)	3	1	CCI	CM	24								
		Choisir 1 élément(s)				TD	24								
PL15EM73	Matière	CM Philosophie, culture, société				CCI	CM	24	Ecrit type DM	EsC	PE		1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1			

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation						
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
PL15EM23	Matière	CM Philosophie anglaise				CM 24	CCI	Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
								Ecrit type DM	EsC	PE		1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15EU81	UE	UE 8 - Projet Personnel et Professionnel (choix)	3	1	CCI	TD 24								
		Choisir 1 élément(s)												
PL15EM81	Matière	Logique et philosophie du langage				CM 24 TD 12	CCI							
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
	Matière	Option dans une autre faculté					CCI							

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 Philosophie (PL15FS1-451)

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
			3	1	CCI	TD	24	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
PL15FU11	UE	UE 1 - Langue vivante étrangère (choix)												
		Choisir 1 élément(s)												
PL15DM34	EC	Anglais					TD 24							
							CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DM	EsC	PE		1		
								Oral	EaC	EO	0h05	2		
PL15DM33	EC	Allermand					CCI	Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
		Choisir 1 élément(s)						Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	1h00	1		
								Oral	EaC	EO	0h20	2		
PL15FU21	UE	UE 2 - Méthodologie niveau 6	3	1	CCI	CM 12 TD 30								
PL15FM93	EC	Méthodologie niveau 6				CM 12 TD 12								
PL15FM41	Tutorat	Mémoire de recherche				TD 18								
PL15FU31	UE	UE 3 - Métaphysique	6	2	CCI	CM 24 TD 24 CM 24								
PL15FM76	EC	CM Métaphysique		1	CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
PL15FM86	EC	TD Métaphysique		1	CCI	TD 24		Oral	EaC	EO		2		
PL15FU41	UE	UE 4 - Philosophie contemporaine	6	2	CCI	CM 24 TD 24 CM 24								
PL15FM42	EC	CM Philosophie contemporaine		1	CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
PL15FM82	EC	TD Philosophie contemporaine		1	CCI	TD 24		Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		
PL15FU51	UE	UE 5 - Philosophie des sciences et de la connaissance	3	1	CCI	CM 24 CM 24								
PL15FM53	EC	CM Philosophie des sciences et de la connaissance			CCI			Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	3h00	2		
PL15FU61	UE	UE 6 - Domaine de spécialité (choix)	6	2	CCI	CM 24 TD 24								
		Choisir 1 élément(s)												
PL15FW60	Matière	Philosophie allemande				CCI								
PL15FM21	EC	CM Philosophie allemande		1	CCI	CM 24								
								Ecrit type DS	EsC	PE	2h00	1		
								Ecrit type DS	EaC	ET	4h00	2		

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
PL15FM29	EC	TD Textes allemands		1		CCI	TD 24	Ecrit type DM	EsC	PE		1		
PL15FW61	Matière	Philosophie des sciences humaines				CCI								
PL15FM77	EC	CM Philosophie des sciences humaines		3		CCI	CM 24	Ecrit type DM	EsC	PE		1		
	EC	Méthodes qualitatives en sciences sociales : initiation à l'entretien TD - S2		1		CCI	TD 12	Ecrit type DS	EaC	ET	2h00	2		
								1 rendu intermédiaire	EsC	A		1		
								1 rendu final	EsC	A		1		
PL15FU71	UE	UE 7 - Projet Personnel et Professionnel (UE libre à choisir dans une autre faculté)	3	1		CCI								

VERSION DE TRAVAILN DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Tutorat	Tutorat
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite

Inscription pédagogique

Option (UE 5)

Dans le cadre de l'UE 5 des trois premiers semestres de Master, les étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre un enseignement dans une autre composante de l'Université de Strasbourg ou un séminaire international (Eucor). Cet enseignement optionnel doit toutefois être un cours de niveau Master, à moins que l'étudiant demande et obtienne une dérogation auprès du responsable pédagogique du Master Recherche en philosophie. Dans tous les cas, les modalités d'évaluation et de contrôle continu de cette option libre sont fixées par la composante à laquelle l'enseignement est rattaché : ce qui signifie notamment qu'*un éventuel aménagement de contrôle continu pour cette option libre doit être sollicité auprès de la composante concernée.*

Motivation de la règle additionnelle :

Chaque semestre de master comporte une UE à choix dont les modalités sont spécifiées par cette règle additionnelle.

Modalités d'accès et de progression

Une éventuelle anticipation d'enseignements relevant de la deuxième année du Master peut être envisagée pour des étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1, mais qui ont néanmoins acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres. Les étudiants se trouvant dans cette situation peuvent en effet être autorisés par le responsable du Master à suivre certains enseignements de M2 par anticipation. Les enseignements concernés sont alors inscrits dans la fiche pédagogique. D'un point de vue administratif, l'étudiant reste exclusivement inscrit en M1. En outre, dans cette hypothèse, la somme totale en ECTS des UE suivies ne peut pas excéder 30 ECTS par semestre.

Motivation de la dérogation :

Une anticipation d'éléments pédagogiques en M2 peut apparaître comme souhaitable pour certains étudiants ayant obtenu un minimum de 24 crédits ECTS par semestre, sur décision du responsable du Master.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Il n'y a plus de soutenances en septembre (sauf en cas de dérogation accordée à titre exceptionnel, sur la base de motifs pertinents, par exemple une mobilité à l'étranger pendant l'année universitaire en cours, ou bien une maladie ou un accident ayant donné lieu à la délivrance d'un arrêt de travail d'une durée supérieure à 28 jours pendant l'année universitaire en cours).

Motivation de la règle additionnelle :

Dans le cadre d'un régime d'évaluation continue intégrale, il n'existe plus de deuxième session. La possibilité de soutenir le mémoire de M2 en septembre était un résidu de l'ancien système d'évaluation et cette possibilité créait de fait un déséquilibre entre les soutenances de juin et les soutenances de septembre, dès lors qu'une majorité d'étudiants préférait logiquement se laisser quelques mois supplémentaires pour rédiger le mémoire. Pour remédier à ce problème, la composante a fait le choix de rendre la soutenance en juin obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée sur la base d'un motif objectif et pertinent. Ce calendrier est plus raisonnable tant pour les étudiants qui se destinent à un concours de l'enseignement après le master que pour les enseignants, dont le mois de septembre est traditionnellement trop chargé pour pouvoir organiser 2/3 des soutenances de master en pleine période de rentrée.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vu du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation												
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Langue vivante pour philosophe	3																	
PL16GM34	EC	Anglais	1	CCI		TD 24		Epreuve écrite (type DS)	1 EsC	PE	1h00	1								
								Langue : Anglais												
								Epreuve écrite (type DM)	1 EsC	PE		1								
PL16GU21	UE	UE 2 - Philosophie générale et problèmes contemporains	6	2	CCI			Epreuve écrite (type DS)	1 EaC	ET	2h00	1								
								Langue : Anglais												
PL16GM24	EC	CM Philosophie générale et problèmes contemporains			CCI	CM 24		Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1								
PL16GU31	UE	UE 3 - Histoire de la philosophie	6	2	CCI			Epreuve écrite (Type DM)	EsC	PE		1								
PL16GM42	EC	CM Histoire de la philosophie			CCI	CM 24														
PL16KU41	UE	UE 4 - Éthique et politique	6	2	CCI															
PL16KM13	EC	CM Éthique et politique			CCI	CM 24		Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1								
	UE	UE 5 - Séminaire de philosophie ou option interdisciplinaire	6																	
	Choisir 1 élément(s)																			
PL16GM26	Matière	CM Séminaire de philosophie			CCI	CM 24		oral	1 EaC	EO	0h20	1								
	Matière	Option dans une autre UFR			CCI															
PL16GU61	UE	UE 6 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1	CCI	CM 12		Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude												
PL16GE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences			CCI			EaC	Q		1									
PL16GM93	EC	CM Méthodologie de la recherche 1			CCI	CM 12		Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation												
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
UE	UE 1 - Masterseminar 1		10					Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
		Choisir 1 élément(s)																		
Matière	I - Geschicht der Philosophie																			
Matière	II - Theoretische Philosophie																			
Matière	III - Praktische Philosophie																			
UE	UE 2 - Masterseminar 2		10					Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
		Choisir 1 élément(s)																		
Matière	I - Geschichte der Philosophie																			
Matière	II - Theoretische Philosophie																			
Matière	III - Praktische Philosophie																			
UE	UE 3 - Forschungskolloquium		4					Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	UE 4 - Lektüre grundlegender Texte		6					Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence

VERSION DE TRAVAIL

Inscription pédagogique

Option (UE 5)

Dans le cadre de l'UE 5 des trois premiers semestres de Master, les étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre un enseignement dans une autre composante de l'Université de Strasbourg ou un séminaire international (Eucor). Cet enseignement optionnel doit toutefois être un cours de niveau Master, à moins que l'étudiant demande et obtienne une dérogation auprès du responsable pédagogique du Master Recherche en philosophie. Dans tous les cas, les modalités d'évaluation et de contrôle continu de cette option libre sont fixées par la composante à laquelle l'enseignement est rattaché : ce qui signifie notamment qu'*un éventuel aménagement de contrôle continu pour cette option libre doit être sollicité auprès de la composante concernée.*

Motivation de la règle additionnelle :

Chaque semestre de master comporte une UE à choix dont les modalités sont spécifiées par cette règle additionnelle.

Modalités d'accès et de progression

Une éventuelle anticipation d'enseignements relevant de la deuxième année du Master peut être envisagée pour des étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1, mais qui ont néanmoins acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres. Les étudiants se trouvant dans cette situation peuvent en effet être autorisés par le responsable du Master à suivre certains enseignements de M2 par anticipation. Les enseignements concernés sont alors inscrits dans la fiche pédagogique. D'un point de vue administratif, l'étudiant reste exclusivement inscrit en M1. En outre, dans cette hypothèse, la somme totale en ECTS des UE suivies ne peut pas excéder 30 ECTS par semestre.

Motivation de la dérogation :

Une anticipation d'éléments pédagogiques en M2 peut apparaître comme souhaitable pour certains étudiants ayant obtenu un minimum de 24 crédits ECTS par semestre, sur décision du responsable du Master.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Il n'y a plus de soutenances en septembre (sauf à titre dérogatoire, sur la base de motifs pertinents, par exemple une mobilité à l'étranger pendant l'année universitaire en cours, ou bien une maladie ou un accident ayant donné lieu à la délivrance d'un arrêt de travail d'une durée supérieure à 28 jours pendant l'année universitaire en cours).

Motivation de la règle additionnelle :

Dans le cadre d'un régime d'évaluation continue intégrale, il n'existe plus de deuxième session. La possibilité de soutenir le mémoire de M2 en septembre était un résidu de l'ancien système d'évaluation et cette possibilité créait de fait un déséquilibre entre les soutenances de juin et les soutenances de septembre, dès lors qu'une majorité d'étudiants préférait logiquement se laisser quelques mois supplémentaires pour rédiger le mémoire. Pour remédier à ce problème, la composante a fait le choix de rendre la soutenance en juin obligatoire, sauf dérogation accordée sur la base d'un motif objectif et pertinent. Ce calendrier est plus raisonnable tant pour les étudiants qui se destinent à un concours de l'enseignement après le master que pour les enseignants, dont le mois de septembre est traditionnellement trop chargé pour pouvoir organiser 2/3 des soutenances de master en pleine période de rentrée.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Rattrapage intégré dans la session unique et évaluation continuée Il n'y a pas de deuxième session dans le Master Recherche en philosophie.

Le **rattrapage est intégré** dans la session unique, sous forme d'**évaluation continuée** (pour toutes les UE dispensées par des enseignants de philosophie) ou d'une **pluralité d'évaluations** (pour les seules UE de langues dispensées par des enseignants de langue :

UE 1 des S1 et S2).

Le principe de l'évaluation continuée est le suivant :

- Une seule évaluation par UE concernée (UE dispensée par un enseignant de philosophie) ;
- L'évaluation porte sur un écrit ou un oral (voir tableau des MECC) ;
- Le travail à fournir est guidé par l'enseignant durant le semestre selon les besoins exprimés par les étudiants ;
- Une fois le travail écrit rendu ou l'oral passé, l'enseignant apprécie dans des délais brefs si la prestation fournie permet de valider l'UE (note supérieure à 10) ;
- En cas d'évaluation inférieure à 10 de cette prestation (écrite ou orale), l'enseignant en informe immédiatement la personne concernée (le jour même en cas d'oral, ou dès la correction des copies en cas d'écrit) et lui propose un travail complémentaire, de dimensions restreintes et selon des directions précises pour pallier les insuffisances de la première prestation (point du cours à retravailler, lecture complémentaire, concept à préciser, etc.). Ce travail complémentaire peut être fourni soit à l'écrit soit à l'oral (indépendamment du fait que le premier travail a été un écrit ou un oral), et dans chaque cas une date est fixée d'un commun accord entre l'enseignant et l'étudiant dans des délais permettant la préparation du travail complémentaire par l'étudiant tout en respectant les délais de remise de notes au secrétariat par l'enseignant. *Ce travail complémentaire ne produit pas une nouvelle note, mais sert à modifier à la hausse la première note, si la qualité du travail complémentaire fourni le permet ; en cas contraire, la note initiale reste inchangée (pas de modification à la baisse de l'évaluation de base ; en conséquence, les étudiants peuvent choisir de s'en tenir à la note de base sans faire le travail complémentaire demandé, et peuvent choisir de se reposer ainsi sur l'éventuelle compensation entre UE).* Pour des raisons d'équité, le rattrapage intégré est un simple exercice de remédiation, qui permet au mieux d'atteindre 10/20 et non de dépasser la moyenne.
- Pour l'évaluation de base, chaque enseignant prévient dans les quinze premiers jours du semestre les étudiants de ses attendus en matière d'écrit (un écrit de type recherche, de x pages minimum et y pages maximum, avec bibliographie, précision sur le mode de détermination du sujet, etc. ; ou un écrit de type dissertation ou commentaire de texte, etc. ; les attentes concernant l'oral sont aussi précisées : durée d'exposé continu fait par l'étudiant.e + durée d'échanges de questionsréponses entre enseignant.e et étudiant.e, etc. *N.B. : la préparation de l'oral se fait à la maison.*
- Le travail complémentaire est en revanche *individué*, à partir de chaque évaluation du travail de base, de manière à remédier aux carences éventuelles de celui-ci. *Le principe directeur est toujours de permettre aux étudiants de donner le meilleur d'eux-mêmes et de faire la preuve de leur aptitude à tenir compte d'une demande d'amélioration d'un travail initial.*

Motivation de la dérogation :

En Master Recherche en philosophie, pour des raisons qui tiennent au contenu et aux objectifs spécifiques de ce Master, la plupart des épreuves sont des écrits type recherche. Ce type de rendu nécessite à chaque fois un travail

personnel important de la part de l'étudiant : d'un point de vue pédagogique, il ne serait donc pas viable de demander trois écrits type recherche par UE à l'échelle de tout un master. L'enjeu est donc de respecter le principe de la seconde chance sans pour autant surcharger nos MECC à l'excès : pour ce faire, nous avons adopté le principe du "rattrapage intégré", dont les modalités précises sont spécifiées ci-dessus. Ce principe de rattrapage intégré a fait l'objet d'une concertation entre l'ancienne doyenne de la Faculté de philosophie et l'ancien VP formation. L'expérience montre qu'il est très apprécié des étudiants de master.

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vu du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Toute moyenne supérieure à 10 (uniquement pour les UE et semestres) est conservée). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Tous les étudiants

Validation d'acquis antérieurs (Au cas par cas, sur présentation de justificatifs, et la demande doit être effectuée au moment de l'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Tous les étudiants

Dispense d'assiduité (Une dispense totale ou partielle d'assiduité au module « Stage en équipe de recherche » est possible, sur demande). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation										
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
			3	1	CCI			Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
PL16GU11	UE	UE 1 - Langue vivante pour philosophe (choix)															
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																	
PL16GM34	EC	Anglais		1	CCI		TD 24	Epreuve écrite (type DS)	1 EsC	PE	1h00	1					
								Epreuve écrite (type DM)	1 EsC	PE		1					
								Epreuve écrite (type DS)	1 EaC	ET	2h00	1					
								Langue : Anglais									
PL16GM33	EC	Allemand			CCI		CM 12 TD 12	Epreuve écrite (type DS)	EsC	PE	1h00	1					
								Langue : Allemand									
								Oral	EsC	EO	0h20	1					
								Epreuve écrite (type DS)	EaC	ET	2h00	1					
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																	
Module	Allemand débutant				CCI	TD 24											
	Allemand avancé				CCI	TD 24											
PL16GU21	UE	UE 2 - Philosophie générale et problèmes contemporains	6	2	CCI												
PL16GM24	EC	CM Philosophie générale et problèmes contemporains			CCI	CM 24		Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1					
PL16GU31	UE	UE 3 - Histoire de la philosophie	6	2	CCI												
PL16GM42	EC	CM Histoire de la philosophie			CCI	CM 24		Epreuve écrite (Type DM)	EsC	PE		1					
PL16GU41	UE	UE 4 - Éthique et politique	6	2	CCI												
PL16GM13	EC	CM Éthique et politique			CCI	CM 24		oral préparé à la maison	EsC	EO	0h20	1					
PL16GU51	UE	UE 5 - Séminaire de philosophie ou option interdisciplinaire ou option internationale	6	2	CCI												
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																	
PL16GM26	Matière	CM Séminaire de philosophie			CCI	CM 24		oral	1 EaC	EO	0h20	1					
	Matière	Option dans une autre UFR			CCI												
PL16GM49	Matière	Séminaire Eucor			CCI				EaC	A		1					
PL16GU61	UE	UE 6 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1	CCI	CM 12											
PL16GE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences			CCI			Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude	EaC	Q		1					
PL16GM93	EC	CM Méthodologie de la recherche 1			CCI	CM 12		Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1					

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
PL16HU11	UE	UE 1 - Langue vivante pour philosophe (choix)	3	1		CCI									
<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
PL16HM34	EC	Anglais					TD 24								
							CCI	Epreuve écrite (type DS)	EsC	PE	1h00	1			
								Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1			
								Epreuve écrite (type DS)	EaC	ET	2h00	1			
PL16HM33	EC	Allemand					TD 24								
							CCI	Epreuve écrite (type DS)	EsC	PE	1h00	1			
								Langue : Allemand							
								Epreuve écrite (type DS)	EsC	PE	1h00	1			
								Langue : Allemand							
								Oral	EaC	EO	0h20	1			
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
	Module	Allemand débutant					CCI	TD 24							
	Module	Allemand avancé					CCI	TD 24							
PL16HU21	UE	UE 2 - Philosophie générale et problèmes contemporains	6	2		CCI									
PL16HM24	EC	CM Philosophie générale et problèmes contemporains					CM 24								
PL16HU31	UE	UE 3 - Histoire de la philosophie	6	2		CCI									
PL16HM42	EC	CM Histoire de la philosophie					CM 24								
PL16HU41	UE	UE 4 - Éthique et politique	6	2		CCI									
PL16HM13	EC	CM Éthique et politique					CM 24								
PL16HU51	UE	UE 5 - Séminaire de philosophie ou option interdisciplinaire ou option internationale	3	1		CCI									
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
PL16HM26	Matière	Séminaire de philosophie					CCI	CM 24							
	Matière	Option dans une autre UFR					CCI								
PL16HM49	Matière	Séminaire Eucor					CCI								
PL16HU61	UE	UE 6 - Projet de recherche	3	1		CCI									
PL16HM40	Tutorat	Projet de recherche					CCI								
PL16HU71	UE	UE 7 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1		CCI									
PL16HE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences					CCI								
								Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude	EaC	Q		1			
PL16HM93	EC	CM Méthodologie de la recherche 2					CCI	CM 6							
								Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence

VERSION DE TRAVAIL

Inscription pédagogique

Option (UE 5)

Dans le cadre de l'UE 5 des trois premiers semestres de Master, les étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre un enseignement dans une autre composante de l'Université de Strasbourg ou un séminaire international (Eucor). Cet enseignement optionnel doit toutefois être un cours de niveau Master, à moins que l'étudiant demande et obtienne une dérogation auprès du responsable pédagogique du Master Recherche en philosophie. Dans tous les cas, les modalités d'évaluation et de contrôle continu de cette option libre sont fixées par la composante à laquelle l'enseignement est rattaché : ce qui signifie notamment qu'*un éventuel aménagement de contrôle continu pour cette option libre doit être sollicité auprès de la composante concernée.*

Motivation de la règle additionnelle :

Chaque semestre de master comporte une UE à choix dont les modalités sont spécifiées par cette règle additionnelle.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Il n'y a plus de soutenances en septembre (sauf en cas de dérogation accordée à titre exceptionnel, sur la base de motifs pertinents, par exemple une mobilité à l'étranger pendant l'année universitaire en cours, ou bien une maladie ou un accident ayant donné lieu à la délivrance d'un arrêt de travail d'une durée supérieure à 28 jours pendant l'année universitaire en cours).

Motivation de la règle additionnelle :

Dans le cadre d'un régime d'évaluation continue intégrale, il n'existe plus de deuxième session. La possibilité de soutenir le mémoire de M2 en septembre était un résidu de l'ancien système d'évaluation et cette possibilité créait de fait un déséquilibre entre les soutenances de juin et les soutenances de septembre, dès lors qu'une majorité d'étudiants préférait logiquement se laisser quelques mois supplémentaires pour rédiger le mémoire. Pour remédier à ce problème, la composante a fait le choix de rendre la soutenance en juin obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée sur la base d'un motif objectif et pertinent. Ce calendrier est plus raisonnable tant pour les étudiants qui se destinent à un concours de l'enseignement après le master que pour les enseignants, dont le mois de septembre est traditionnellement trop chargé pour pouvoir organiser 2/3 des soutenances de master en pleine période de rentrée.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation				
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Langue vivante pour philosophe		3																	
PL16KM34	Matière	CM Anglais philosophique					CCI	CM 24	Epreuve orale (préparation maison) Langue : Anglais					EaC	EO	0h20	1				
PL16KU21	UE	UE 2 - Philosophie générale et problèmes contemporains	6	2	CCI			CM 24	Epreuve écrite (type DM)					EsC	PE		1				
PL16KM24	EC	CM Philosophie générale et problèmes contemporains			CCI			CM 24	Oral 20 minutes					EsC	EO	0h20	1				
PL16KU31	UE	UE 3 - Histoire de la philosophie	6	2	CCI			CM 24	Epreuve écrite (type DM)					EsC	PE		1				
PL16KM42	EC	CM Histoire de la philosophie			CCI			CM 24													
PL16KU41	UE	UE 4 - Éthique et politique	6	2	CCI			CM 24													
PL16KM13	EC	CM Éthique et politique			CCI			CM 24													
	UE	UE 5 - Séminaire de philosophie ou option interdisciplinaire <i>Choisir 1 élément(s)</i>	6																		
	Matière	Option dans une autre UFR			CCI			CM 24													
PL16KM26	Matière	CM Séminaire de philosophie			CCI			CM 24	Epreuve écrite (type DM)					EsC	PE		1				
PL16KU61	UE	UE 6 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1	CCI																
PL16KE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences			CCI				Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude					EsC	Q		1				
PL16KM93	EC	CM Méthodologie de la recherche			CCI			CM 6	Epreuve écrite (type DM)					EsC	PE		1				

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation				
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage							
UE	UE 1 - Recherche philosophique	3							Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
PL16LM26	EC	CM Séminaire de philosophie					CCI	CM 24	Oral	EsC	EO	0h20	1								
PL16LU21	UE	UE 2 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1	CCI				Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude	EsC	Q		1								
PL16LE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences					CCI	CM 6	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1								
PL16LM93	EC	CM Méthodologie de la recherche					CCI			EsC	Q										
PL16LE18	Stage	Participation à la journée des métiers de la Faculté de philosophie					CCI			EsC	A		1								
PL16LE19	Stage	Séminaire de formation transversale du CREPHAC					CCI														
PL16LUM1	UE	UE 3 - Mémoire de recherche	24	8	CCI				Remise d'un mémoire d'environ 80 à 120 pages et soutenance	EaC	RS	1h00	1								
PL16LM40	Tutorat	Mémoire de recherche (TER)					CCI														

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
----	----------------------

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
RS	Rapport écrit avec soutenance

Inscription pédagogique

Option (UE 5)

Dans le cadre de l'UE 5 des trois premiers semestres de Master, les étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre un enseignement dans une autre composante de l'Université de Strasbourg ou un séminaire international (Eucor). Cet enseignement optionnel doit toutefois être un cours de niveau Master, à moins que l'étudiant demande et obtienne une dérogation auprès du responsable pédagogique du Master Recherche en philosophie. Dans tous les cas, les modalités d'évaluation et de contrôle continu de cette option libre sont fixées par la composante à laquelle l'enseignement est rattaché : ce qui signifie notamment qu'*un éventuel aménagement de contrôle continu pour cette option libre doit être sollicité auprès de la composante concernée.*

Motivation de la règle additionnelle :

Chaque semestre de master comporte une UE à choix dont les modalités sont spécifiées par cette règle additionnelle.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Il n'y a plus de soutenances en septembre (sauf en cas de dérogation accordée à titre exceptionnel, sur la base de motifs pertinents, par exemple une mobilité à l'étranger pendant l'année universitaire en cours, ou bien une maladie ou un accident ayant donné lieu à la délivrance d'un arrêt de travail d'une durée supérieure à 28 jours pendant l'année universitaire en cours).

Motivation de la règle additionnelle :

Dans le cadre d'un régime d'évaluation continue intégrale, il n'existe plus de deuxième session. La possibilité de soutenir le mémoire de M2 en septembre était un résidu de l'ancien système d'évaluation et cette possibilité créait de fait un déséquilibre entre les soutenances de juin et les soutenances de septembre, dès lors qu'une majorité d'étudiants préférait logiquement se laisser quelques mois supplémentaires pour rédiger le mémoire. Pour remédier à ce problème, la composante a fait le choix de rendre la soutenance en juin obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle accordée sur la base d'un motif objectif et pertinent. Ce calendrier est plus raisonnable tant pour les étudiants qui se destinent à un concours de l'enseignement après le master que pour les enseignants, dont le mois de septembre est traditionnellement trop chargé pour pouvoir organiser 2/3 des soutenances de master en pleine période de rentrée.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'Université de Strasbourg est engagée contre le plagiat. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission

disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Motivation de la règle additionnelle :

Au vu du nombre croissant de plagiat constaté au sein de la faculté de philosophie, il nous est apparu indispensable de clarifier et souligner ce point.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Toute moyenne supérieure à 10 (uniquement pour les UE et semestres) est conservée). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Tous les étudiants

Validation d'acquis antérieurs (Au cas par cas, sur présentation de justificatifs, et la demande doit être effectuée au moment de l'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Tous les étudiants

Dispense d'assiduité (Une dispense totale ou partielle d'assiduité au module « Stage en équipe de recherche » est possible, sur demande). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service national, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement			Volume horaire	Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.		Régime	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coeff.	Note élim.	Rep.
PL16KU11	UE	UE 1 - Textes philosophiques en langue étrangère (choix)	3	1		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
PL16KM34	Matière	CM Anglais philosophique				CCI	CM 24	Epreuve orale (préparation maison) Langue : Anglais	EaC	EO	0h20	1		
PL16KM33	Matière	CM Allemand philosophique				CCI	CM 24	Epreuve orale (préparation maison) Langue : Allemand	EaC	EO	0h20	1		
PL16KU21	UE	UE 2 - Philosophie générale et problèmes contemporains	6	2		CCI								
PL16KM24	EC	CM Philosophie générale et problèmes contemporains				CCI	CM 24	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1		
PL16KU31	UE	UE 3 - Histoire de la philosophie	6	2		CCI								
PL16KM42	EC	CM Histoire de la philosophie				CCI	CM 24	Oral 20 minutes	EsC	EO	0h20	1		
PL16KU41	UE	UE 4 - Éthique et politique	6	2		CCI								
PL16KM13	EC	CM Éthique et politique				CCI	CM 24	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1		
PL16KU51	UE	UE 5 - Séminaire de philosophie ou option interdisciplinaire ou option internationale	6	2		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
PL16KM26	Matière	CM Séminaire de philosophie				CCI	CM 24	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1		
	Matière	Option dans une autre UFR				CCI								
PL16KM49	Matière	Séminaire Eucor				CCI							EsC	A
PL16KU61	UE	UE 6 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1		CCI								
PL16KE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences				CCI		Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude	EsC	Q		1		
PL16KM93	EC	CM Méthodologie de la recherche				CCI	CM 6	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
PL16LU11	UE	UE 1 - Recherche philosophique	3	1		CCI								
PL16LM26	EC	CM Séminaire de philosophie				CCI	CM 24							
PL16LU21	UE	UE 2 - Stage en équipe de recherche + méthodologie	3	1		CCI		Oral	EsC	EO	0h20	1		
PL16LE15	Stage	Stage en équipe de recherche : colloques, journées d'études et conférences				CCI		Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude	EsC	Q		1		
PL16LM93	EC	CM Méthodologie de la recherche				CCI	CM 6	Epreuve écrite (type DM)	EsC	PE		1		
PL16LE18	Stage	Participation à la journée des métiers de la Faculté de philosophie				CCI			EsC	Q				
PL16LE19	Stage	Séminaire de formation transversale du CREPHAC				CCI			EsC	A		1		
PL16LUM1	UE	UE 3 - Mémoire de recherche	24	8		CCI		Remise d'un mémoire d'environ 80 à 120 pages et soutenance	EaC	RS	1h00			
PL16LM40	Tutorat	Mémoire de recherche (TER)				CCI								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
----	----------------------

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL